

Examen de les Règlement de l'Aviation canadienne Règlement (RAC)



L'ACAA participera à l'examen visant à moderniser la réglementation de l'aviation

Lire notre soumission

"PLEIN GAZ:

Exploiter le pouvoir de Aviation d'affaires"

La RCA n'a pas été modernisée depuis 1996. Transports Canada a fait remarquer que cela a donné lieu à des règlements désuets, inflexibles et qui ne sont pas fondés sur les risques ou harmonisés avec les normes internationales. Dans le cadre d'une initiative pangouvernementale, l'ACAA a élaboré un soumission détaillé qui soulignait la nécessité de remplacer tous les règlements et règlements normatifs à taille unique et de résoudre les problèmes spécifiques résultant de réglementations mal élaborées. Nous sommes heureux que de nombreux éléments de la soumission de l'ACAA aient été incorporés à la

feuille de route du gouvernement pour la révision réglementaire du secteur des transports. Par conséquent, l'ACAA participera au processus de révision, dans le but d'assurer une plus grande souplesse et plus claire dans les RAC et d'éliminer les règlements « universels » et normatifs.

La réponse du gouvernement à la soumission de l'ACAA

Revoir la réponse de Transports Canada

Transports Canada a fourni une réponse détaillée adressant les deux sujets principaux de notre soumission sur la modernisation de la réglementation de l'aviation : premièrement, la nécessité de rendre le RAC plus souple et plus réceptif aux opérations d'aviation d'affaires de toutes tailles et, deuxièmement, pour faire face à des questions réglementaires. Les réponses de Transport ont identifié nos domaines de préoccupation les plus critiques pendant que nous travaillons avec eux sur le processus pour simplifier les opérations de l'aviation d'affaires.

Notre plan d'action

En savoir plus sur le Forum des membres de l'ACAA

En plus de participer à l'Examen de la réglementation des transports, l'ACAA prend également des mesures sur ces questions actives :

Systèmes de gestion de la sécurité (SGS). L'ACAA demandera une exemption pour libérer les petits exploitants de certaines des exigences proactives du SGS qui ne peuvent être satisfaites en raison d'un manque de données statistiquement significatives. Cette application aidera Transports Canada à l'élaboration de règlements sur les SGS à l'égard des exploitants canadiens de navettes et de taxis aériens.

Transports Canada considère que la délégation de la certification et des approbations des RAC 604 à l'industrie ne relève pas de son pouvoir légal. En désaccord avec cette interprétation, l'ACAA a présenté une demande de délégation pour la question de la PORD et les approbations de la MSA pour tenir compte des niveaux de service et des connaissances des inspecteurs sur les règlements et les opérations liés à l'aviation d'affaires. En même temps, l'ACAA recueille des données auprès des membres qui démontrent leurs problèmes afin d'améliorer à la fois les questions de service de Transports Canada et les connaissances des inspecteurs.

Règlement sur les enregistreurs de données de vol. Transports Canada a tenu trois réunions de groupes de discussion pour adresser la recommandation A18-01 du Bureau de la sécurité des transports (BST) sur la question des enregistreurs de données légers (DL). L'ACAA continue de participer activement à ce processus d'élaboration de la réglementation, la prochaine réunion du groupe de travail étant prévue pour février 2020.